



# Éco-Flash

Février 2024



## Création d'une commission ouverte « Transition Écologique »

Afin de vous permettre de contribuer aux travaux du conseil municipal autour de la Transition Écologique, une commission ouverte va être créée en mars 2024.

Elle sera constituée de 6 élus et 12 citoyens (6 volontaires et 6 tirés au sort) qui se réuniront toutes les 6 semaines environ pour apprendre, réfléchir, proposer et débattre des actions de la commune en matière d'écologie (mobilité, alimentation, énergie, biodiversité...).

### Vous souhaitez participer ?

Rendez-vous sur le site de la commune pour consulter toutes les informations et candidater : <https://www.saintbauzilledemontmel.fr/commission-ouverte-transition-ecologique>.

## Collecte des ordures ménagères

Dans le cadre de la réduction des déchets ménagers, les jours de collecte évoluent sur la commune **à partir du jeudi 4 avril**.

Le ramassage des ordures aura ainsi lieu **uniquement le jeudi**, pour les ordures ménagères ainsi que pour le recyclage. Merci de votre compréhension.

Pour rappel, les bacs individuels sont à retirer au Centre Technique Intercommunal à Saint Mathieu de Trévières, rue des genêts (face à la caserne des pompiers), les mercredis entre 8h30 et 11h30 après inscription sur le site internet de la CCGPSL : <https://grandpicsaintloup.fr/vivre-ici/mes-dechets/demande-bac/>



## Matinée autour du compostage

La CCGPSL vous invite à une matinée autour du compostage samedi 24 février de 9h30 à 12h30.

Comment faire son compost, que mettre dedans, ... tout vous sera expliqué.

Le compost issu du composteur collectif sera aussi distribué, ainsi que des bioeaux et composteurs individuels : venez vous équiper pour recycler vos déchets !



# Focus sur notre biodiversité

## Quelques oiseaux visibles actuellement dans nos jardins



Pinson des arbres



Chardonneret élégant



Mésange charbonnière



Rougequeue à tête noire



Rougegorge familier



Mésange bleue

Les espèces présentées ci-dessus sont visibles autour des mangeoires, dans les jardins, ils sont en général sédentaires et granivores en hiver.

Les mangeoires (avec mélange de graines, surtout de tournesol) offrent un excellent site d'observation.

- Les Chardonnerets, très nombreux sont les moins farouches ; ils s'installent dans les mangeoires (sur les perchoirs et même à l'intérieur)
- Les Mésanges (charbonnières et bleues) restent autour des mangeoires et passent rapidement sur le perchoir et s'envolent un peu plus loin
- Les Pinsons se trouvent sur le sol et se nourrissent des morceaux de graine tombés par terre.

D'autres oiseaux ne viennent pas aux mangeoires et se nourrissent à proximité : les Rougesgorges sont peu farouches (petits cris pour la défense de leur territoire) et les Rougequeues noirs et les Fauvettes à tête noire sont assez nombreux.

**Les descriptifs, les chants, les habitudes alimentaires et les habitats des oiseaux sont précisés sur le site : <https://oiseaux.agence-ginko.fr>**

## Oiseaux rencontrés en balade dans les milieux ouverts



Bruant proyer



Bruant zizi



Bergeronnette grise



Serin cini



Mésange à longue queue



Fauvette à tête noire



Fauvette mélanocéphale



Tarier pâtre

Dans le cadre du projet **TEN**, la balade du 21/1, organisée par M et MF Coumans et guidée par Karine Jacquet, a exploré différents biotopes des milieux ouverts au sud-est du village, mosaïque de cultures, vignes et friches.

Outre les oiseaux déjà vus dans les jardins, les oiseaux rencontrés sont :

**Près du tennis** : Rouge-gorge, Pinson (marque alaire blanche chez le mâle et la femelle même visible en vol), Serin cini, Chardonnerets (rouge sur la tête et marque alaire jaune).

**Zone du pré** en face de la station d'épuration : nombreux Etourneaux souvent en groupes, Mésanges bleues, charbonnières et à longue queue (parfois en groupes nombreux), Rougequeue noir, Pinson des arbres souvent perchés, Merle, Fauvette à tête noire.

**Après la station d'épuration** : Rougequeue, Chardonneret, Fauvette mélanocéphale (cri de mitraille), Tarier pâtre (tête noire caractéristique)

**Zone de prairies** : Bruant proyer, Bruant zizi (lignes jaunes sur la tête), Bergeronnettes grises, nombreux Pinsons et Chardonnerets

**Zone vignes et vers une zone boisée** : Accenteur mouchet (ressemble au moineau, plus petit et plus gris, hivernant), Pipit farlouse (s'alimente au sol et crie 'pi-it), Fauvette mélanocéphale, Pinson, Chardonneret et Serin. Un Troglodyte mignon a seulement été entendu.

**Près du village** : un Pipit farlouse et un Pouillot véloce difficile à voir

**Village** : Pie bavarde, Choucas des tours et un Epervier d'Europe est venu mettre le bazar dans un groupe d'Etourneaux.

# Le Frelon Asiatique

Le frelon asiatique, espèce invasive originaire d'Asie, en France depuis 2004, représente une **menace pour la biodiversité**, l'agriculture et l'apiculture.

En effet, il a un impact significatif sur les populations d'abeilles et d'autres insectes pollinisateurs et de ce fait aussi sur la pollinisation des plantes.



Le frelon asiatique ressemble à une grande guêpe foncée, tête noire, face jaune orangé, extrémités des pattes jaunes, thorax brun noir et velu. Il mesure environ 3 cm.

Il se nourrit de **80 % d'abeilles, de guêpes, de mouches** qui constituent son apport en protéines et de fruits mûrs pour les sucres.

Il est actif le jour, supporte mal le froid.

Ces frelons pratiquent le vol stationnaire et guettent les abeilles qui butinent ou se postent devant les ruches et stressent les abeilles. Celles-ci arrêtent de se nourrir et la colonie s'affaiblit.

Ils occasionnent ainsi de **nombreux dégâts en apiculture et dans les vergers**.



Un nid construit dans les arbres à proximité des maisons peut atteindre 60 cm de diamètre en été, son ouverture caractéristique est située sur le côté.

Pour l'enlever, il faut faire intervenir un spécialiste.

Par précaution, il faut respecter une distance de sécurité de 5 m avec le nid car le frelon ne pique que quand il se sent menacé.

Le risque majeur pour l'homme est l'allergie résultant d'une ou plusieurs piqûres.

En cas de piqûre appeler immédiatement le 15.

Si vous constatez la présence de ces frelons ou de nids dans votre jardin ou votre environnement, merci de le signaler à la mairie afin de faire le point sur la menace dans le village.